

Nombre de conseillers : 10 L'an deux mille vingt-quatre le 26 septembre à dix-huit heures. Le Conseil
En exercice : 10 Municipal de la Commune de Boissezon, régulièrement convoqué, s'est
Présents : 8 réuni en session ordinaire à la Mairie de Boissezon, salle du Conseil, sous
Absents : 2 la présidence de Mme le Maire, Jacqueline CABROL.

Votants : 9
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

Présent(e)s : AUSSILLOU Pierre, BERNA Martine, CABROL Jacqueline,
KAMILLE Abou-kanh, MILHET Benoit, MONJAL Mathilde, RAYSSEGUIER
Christian, TONON Yannick.

Absent(e)s représenté(e)s :
LECUTIER Jean-Marc : procuration à AUSSILLOU Pierre

Absent(e) : RUIZ Benoit

Secrétaire de séance : AUSSILLOU Pierre

Mme Le Maire propose au conseil de rajouter une délibération non inscrite à l'ordre du jour.

Délibération N°2024_D28

Objet : Vente de pattus à La Peyrarque Haute.

Date convocation :

20 septembre 2024

Date affichage :

20 septembre 2024

Mme Le Maire explique au conseil que Mr Nicolas BOUISSAC, résidant de la Peyrarque Haute, a exprimé le souhait d'acquérir une partie de la parcelle J 890 bien de section de la Peyrarque Haute.

Le prix de vente est fixé à 0,50€ le m², les frais de notaire et autre concernant cette opération sont à la charge de l'acheteur.

Après délibération, le Conseil Municipal donne pouvoir à Mme Le Maire pour engager les démarches et signer toutes pièces relatives à cette opération.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré à Boissezon, les jours, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Boissezon le 26 septembre 2024,

Le secrétaire de séance

Le Maire,

Jacqueline CABROL

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission à la sous-préfecture :

Le 26 septembre 2024